Auvergne Laïque

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

N° 466 - DÉCEMBRE/JANVIER 2017

DOSSIER

UFOLEP, un peu d'histoire P. 4/5

ÉDUCATION & LOISIRS

Autour du livre
P. 6

ÉDITO

Nouvelle année

« Il ne faut avoir aucun regret du passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir »

(Jean Jaurès)

C'est un passage obligé de nos traditions. Nous prenons notre plus belle plume et envoyons nos cartes de vœux. Le manque d'inspiration précipite la pratique du texto pour sa facilité et rapidité. Le SMS est devenu une addiction au détriment du dialogue vocal direct ou d'une correspondance postale devenue désuète. Les technologies modernes répondent à l'ère des communications simplifiées, plus schématisées, pas forcément impersonnelles mais plus rapides. La féerie des cartes virtuelles n'est pas en reste par leur charme et la parole que nous voulons bien leur donner. La nouvelle année est forcément porteuse d'espoirs après celle écoulée, pas forcément heureuse. De toute évidence le doute de l'avenir s'est installé dans les esprits de tout un chacun. 2017 est une grande inconnue. Grande année élective, précipitée sur un ring au combat verbal, elle bannit les mots « Respect « et « Tolérance » du dictionnaire. En dehors des classes aisées, elle ne semble pas réjouissante dans ses perspectives sociétales. Un brassage de peur et de joie dicte nos émotions entre le passé et le futur. Positiver reste une philosophie d'apaisement. Elle permet d'avancer au jour le jour en refusant le défaitisme. La sagesse fait souvent preuve de réalisme. Elle nous force à relativiser les priorités. Se dire « demain est un autre jour » maintient à flot un moral éprouvé tout en conservant de relatifs espoirs.

« Il y a deux jours dans une année où l'on ne peut rien faire. Ils s'appellent hier et demain. Pour le moment, aujourd'hui est le jour idéal pour aimer, croire, faire et principalement vivre » (Dalaï LAMA)

Santé, bonheur, prospérité, tel un triptyque, ces trois compères sont forcément complémentaires et inséparables au moment des vœux. Leur valeur n'est égale que par la place que nous voulons bien leur octroyer en positionnant, où bon nous semble, le curseur de satisfaction ou d'égocentrisme. La santé s'impose dans la plus haute marche du podium. Elle conditionne notre vie. Notre système envié de sécurité sociale sur le principe de la solidarité et de la redistribution garantit l'accès aux soins à tous. La menace de ce droit d'égalité devant la maladie en favorisant les plus fortunés est une cruelle injustice sociale. Il n'est pas nécessaire d'être un nanti pour réussir socialement sa vie. Détenir un compte offshore ne fait pas de vous un meilleur homme. Elever ses enfants dans le respect, le bonheur et l'humilité est forcément une réussite inestimable. Santé, bonheur, prospérité ne se chiffrent pas. Ils se partagent à foison.

Mes meilleurs vœux.

Edouard Ferreira, président

Promesses d'école

Depuis que les élections présidentielles sont soumises au suffrage universel, elles sont toujours suivies d'une période de grande déception, particulièrement manifeste avec ce qu'on a appelé «la fin de l'état de grâce» qui a caractérisé le mandat de François Mitterrand. Ce désenchantement est sans doute provoqué par l'écart souvent considérable entre les promesses électorales et leur réalisation. C'est le même hiatus entre le discours du Bourget qui avait fait naître tant d'espoirs et la politique mise en œuvre qui a incontestablement contribué à la disgrâce de François Hollande. Dans tous les cas, il apparaît que la montagne accouche toujours d'une souris.

C'est souvent au nom du changement et de la modernité que les candidats proposent un programme censé lutter contre l'archaïsme du gouvernement en place. Mais qu'en est-il des aspirations véritables des citoyens, en particulier des citoyens démunis face aux difficultés économiques et professionnelles, face tout simplement à la difficulté de vivre ? Il conviendrait peut-être de revenir aux cahiers de doléances afin de recueillir ces aspirations.

Nous avons pris le parti résolument utopique d'imaginer une lettre au prochain président et d'avancer quelques suggestions qui pourraient nourrir des réformes futures. En premier lieu, il ne nous apparaît pas que la modernité soit la préoccupation première des citoyens. Ils tentent de se convertir – tant bien que mal – à ce qu'on appelle les «avancées technologiques», mais ces commodités – remarquables à bien des égards – ont aussi leurs exclus et leurs tracasseries. Ils s'adaptent – autant que faire se peut – aux gigantismes contemporains, celui des grandes surfaces, des grands ensembles, des nouvelles régions, mais voient disparaître des petites structures qui leur étaient familières. Dans ces transformations souvent implacables, quelque chose se perd qui pourrait bien être une forme d'humanité et l'exercice d'une liberté.

C'est pourquoi, il nous semble urgent d'en finir avec le mythe sempiternel du progrès, l'obligation du changement à tout prix ; il nous semble que le programme politique élaboré au lendemain de la Révolution est toujours d'actualité, que les mesures prises par le Conseil National de la Résistance demeurent toujours exemplaires ; il nous semble enfin qu'un gouvernement devrait avant tout s'en remettre aux principes fondateurs de la République, élaborés sur des aspirations humaines fondamentales. Garantir la liberté des citoyens, ce n'est pas forcément instaurer une société permissive comme le vocifèrent aujourd'hui les manifestations réactionnaires, mais c'est tout simplement abolir les tracasseries de toutes sortes, faciliter démarches et relations, lutter contre la complexité et faciliter de cette manière toute démarche et tout exercice de la citoyenneté.

Nous savons aussi combien les hommes – dès leur plus jeune âge, dès l'expérience sociale première de l'école - sont sensibles à la justice ; c'est pourquoi ils déplorent toutes les formes d'inégalité flagrante dont ils sont victimes. Un gouvernement se devrait d'exercer sans cesse sa vigilance – y compris par la mise en œuvre effective des lois – afin d'empêcher que les hommes souffrent des discriminations et des inégalités de traitement ; il est également capital de garantir la protection des plus faibles contre toutes les formes de mauvais traitements auxquels ils sont exposés. Si les principes fondateurs de la République doivent demeurer l'éthique d'un gouvernement, la déclaration universelle des droits de l'homme constitue sa référence primordiale. L'importance – et les privilèges – accordés aux nantis, la mise en scène et en valeur permanentes des notoriétés du spectacle et du sport, les émoluments scandaleux, les manœuvres et les magouilles impunies ont très largement discrédité l'action politique ; c'est pourquoi, un gouvernement devrait aujourd'hui – et nous prenons le risque de l'archaïsme – retrouver le chemin de la morale. En cela, nous pourrions lui appliquer la belle conclusion qu'Albert Camus applique à la condition de l'artiste dans le dernier chapitre de l'homme révolté, intitulé «La pensée de midi» invitant à suivre une voie où les hommes enfin se reconnaîtront et pourront élaborer une fraternité véritable.

> *« Quand un gouvernement prépare une réaction, il s'attaque d'abord à ses instituteurs »*

Mais, parmi bien d'autres bienfaiteurs et bien d'autres exemples, c'est Jean Jaurès que nous évoquerons pour finir. - et pour commencer. «Quand un gouvernement prépare une réaction, affirmait-il, il s'attaque d'abord à ses instituteurs». Le grand homme soulignait ainsi l'importance politique de l'institution scolaire, et donc de l'éducation. S'il est vrai que le démantèlement de l'école menace les fondements même de la société, la restauration de l'école est donc essentielle à une bonne organisation sociale, conforme aux principes précédemment évoqués. Il faut aussi en finir avec des réformes successives qui n'obéissent manifestement qu'à des modes, des engouements à la faveur desquels un ministre affiche son originalité par rapport au ministre précédent. C'est ainsi que des initiatives pédagogiques véritablement efficaces se sont perdues au prix d'un gaspillage d'énergie et de moyens ; c'est ainsi qu'on a désespéré les enseignants à qui l'on fait porter la responsabilité de tous les échecs scolaires.

Il faut peut-être rendre à l'école sa vocation – et sa mission – des commencements ; ce qui n'exclut en rien le recours aux méthodes et aux moyens de la modernité. On n'enseigne plus avec les écrans comme on enseignait avec le tableau noir, mais la modernité doit être mise au service d'en enrichissement des savoirs et de la connaissance.

Depuis plusieurs années, nous assistons à un appauvrissement de tout l'appareil scolaire au nom de principes souvent fallacieux qui n'obéissent qu'à des objectifs économiques : suppression des postes, qui privent les élèves d'un accompagnement efficace, allègement des programmes qui ont banni des enseignements aussi indispensables que l'histoire, suppression des filières interdisant toute forme d'hétérogénéité et d'adaptation salutaires ; quant au métier d'enseignant – faute d'une formation adaptée, de l'accompagnement véritable que cette profession exige – il est aujourd'hui de plus en plus difficile, de moins en moins attrayant.

Jaurès, et avant lui Condorcet, des hommes comme Jules Ferry ou Louis Legrand savaient qu'une société prépare son épanouissement dès l'école, une école «résolument retardataire» comme le préconisait le philosophe Alain, une école tournant le dos aux gadgets de la modernité et seulement préoccupée des progrès véritables de l'humanité. Cet effort éducatif doit se porter dès l'école première, c'est-à-dire l'école maternelle où s'accomplissent les premiers pas de cette marche vers l'humanité.

C'est évidemment au nom du réalisme économique que cet investissement sera déclaré impossible ; nous croyons qu'un gouvernement aurait tout à y gagner, dans l'intérêt même des hommes dont il a la responsabilité ; il lui faudrait alors la conviction et la persévérance du laboureur afin de sauvegarder l'espoir des moissons futures.

Assemblée budgétaire

L'assemblée générale budgétaire de la fédération s'est tenue le Vendredi 18 Novembre à la Maison des sports de Clermont-Ferrand. Le budget prévisionnel de la Fédération a été présenté à l'équilibre à hauteur de 2 810 000 Euros.

Principales mesures :

Concernant les produits : maintien du produits des activités au niveau du réalisé 2015, inscription des subventions « CPO éducation nationale » et conseil départemental à hauteur du réalisé 2015.

Concernant les charges : maîtrise des charges, notamment de personnel (70 % du budget de la fédération), diminution de 10 000 euros des frais généraux.

Après échange avec la salle, il est procédé au vote. Le budget prévisionnel 2017 est adopté par 1 455 mandats « pour » (80 %) et 371 « abstentions » (20 %).

Assemblée USEP 2016

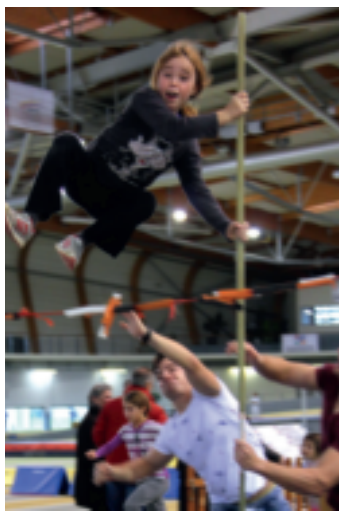

Perspectives de l'USEP dans le Puy-de-Dôme

Si le bilan de cette Olympiade montre de nombreuses satisfactions il doit être nuancé et nous devrons tenir compte de plusieurs choses dans les années à venir.

1- Faire face à la progression des effectifs.

Avec plus de 8500 licenciés, nous avons atteint une limite pour l'organisation des rencontres départementales, comme celles des secteurs. Malgré l'engagement de Philippe BERAUD et l'ensemble des conseillers pédagogiques, la question d'un personnel supplémentaire se pose. Pour cette année, l'Inspection Académique nous apporte une réponse ponctuelle par l'intermédiaire d'un demi-poste d'enseignant et deux volontaires en service civique.

2- S'interroger sur la presque disparition des rencontres hors temps scolaire.

La complémentarité recherchée entre le scolaire et le périscolaire ne laisserait-il pas une place à l'USEP dans les projets éducatifs de territoire ? Un rapport rendu en septembre au premier ministre par deux députés fait état d'une faible présence de l'USEP dans le cadre des TAP. La différence entre USEP et UNSS est aussi pointée comme un frein : le bénévolat des enseignants du 1er degré semble avoir atteint des limites. L'USEP n'offre plus le temps de pratique sportive supplémentaire à l'EPS. Une réflexion devra être conduite dans ce sens.

3- Assurer la pérennité financière du comité départemental

Le bilan financier montre que le comité départemental est depuis quelques temps sur le fil. Le ministère finance en partie l'action du mouvement par le biais de la CPO versée à la ligue de l'enseignement et l'USEP 63 fonctionne aussi grâce à un fort soutien des collectivités au premier rang duquel le conseil départemental.

Malgré le dynamisme des actions et le nombre important des licenciés, l'USEP peut difficilement dégager des bénéfices. Le prix des licences doit être maintenu obligatoirement bas pour répondre permettre à l'USEP de travailler au proche de l'école, dans un contexte de service publique.

« Secteur sportif scolaire de la FAL nous sommes bien sûr attentifs à la santé financière de notre Fédération du Puy-de-Dôme. Nous nous sentons directement concernés. Dans un contexte difficile, je tiens à remercier sincèrement la FAL du regard bienveillant qui nous est porté et de la solidarité qui s'exerce entre les secteurs pour maintenir, ce qui nous paraît essentiel, la place d'un enseignant détaché dans la fonction de délégué. C'est pour nous la garantie de la qualité de notre action maintenant mais aussi pour l'avenir » souligne le Président.

Adieu Charles

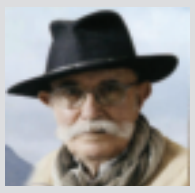

Charles Abel-Coindoz nous a quittés à la fin de l'année

Avec Charles nous avons participé aux formations d'animateurs de randonnées pédestres de 1992 à 2010. Pendant 18 ans j'ai pu apprécier ses qualités morales, son dévouement à la cause de la ligue de l'enseignement et en particulier à l'UFOLEP.

Charles était d'un caractère facile et pondéré, ce qui nous à permis de travailler ensemble, en parfait accord, pendant ces nombreuses années.

Dans les stages il était le spécialiste de la boussole, des azimuts. Il avait toujours des anecdotes à raconter et à ce sujet il était intarissable.

Charles était très méticuleux et passionné par tout ce qu'il entreprenait. Il était très «nature»: les traces d'animaux dans la neige n'avaient pas de secrets pour lui. Il matérialisait son savoir par de nombreux documents et diaporamas.

Il considérait la randonnée comme un moyen d'évasion, de découverte, d'observation et de contemplation. Il l'a pratiquée pendant plus de 40 ans avec son épouse Suzy qu'il vénérait.

Charles s'est beaucoup impliqué à l'Amicale Laïque des Landais pendant de nombreuses années. Il avait pris des responsabilités (secrétaire, trésorier, président). Il avait fondé une section escalade et formé des animateurs qui sont devenus formateurs UFOLEP.

C'était aussi un amoureux de la belle photo (paysage, fleurs, vieilles pierres).

Il s'était formé à l'informatique, avec Jacques Martin. Cette nouvelle activité lui prenait beaucoup de temps (au grand dam de son épouse). Il a réalisé de nombreux écrits : compte-rendu de randonnées, document commission départementale UFOLEP, traces des animaux. Ce qu'il aimait réaliser, ce dont il était le plus fier, ce sont ses montages photos numériques (Auvergne Fantastique).

Il avait, également, suivi plusieurs stages nationaux.

Il a assumé sa maladie (Parkinson) pendant les derniers stages que nous avons effectués ensemble jusqu'en 2010.

Charles était un être attachant, écologiste (au sens propre du terme), un peu bohème et surtout fidèle à ses convictions laïques.

C'était un ami. Adieu Charles.

Jacky Cottant

Village vacances « **Le Grand Panorama** »

Actualités du Panorama !

Toute l'équipe du village-vacances tient à souhaiter ses meilleurs vœux de bonheur pour 2017.

C'est dans un esprit festif que le village-vacances a débuté cette nouvelle année puisque près de 100 personnes sont venues fêter le réveillon de la Saint-Silvestre. Membres des associations de la Ligue de l'enseignement, familles, amis, tous se sont réunis dans un esprit très convivial et ont pu profiter de la prestation mise en place par le Grand Panorama et son équipe.

Tout au long de l'année :

Village vacances situé au cœur du massif du Sancy au bord du lac Chambon (à 875m d'altitude) face à la réserve naturelle de Chaudefour ; le Grand Panorama offre un accueil personnalisé toute l'année.

ACCUEIL :

Famille, classes de découvertes, classes de neige, groupes sportifs et culturels, associations diverses, groupes 3ème âge, séjours adaptés, rencontres familiales, séminaires, réunions…

SÉJOUR :

Durée et programme de séjour se font à la convenance de chacun. Le Grand Panorama vous accompagne dans l'élaboration de vos séjours.

STRUCTURE D'ACCUEIL :

- **Hébergement réparti** sur 3 bâtiments avec une capacité de 180 lits ; chambre de 2, 3 et 4 lits dotées de salles de bain
- **Restauration :** cuisine thématique et soignée
- **Salles d'activités/réunions** équipées audio et vidéoprojecteur

Bar avec terrasse l'été.

ACTIVITÉS :

Le Grand Panorama vous offre la possibilité de mettre en place l'ensemble de vos activités qu'elles soient de découvertes, de loisirs, culturelles ou encore sportives.

Contact et réservation :

Village vacances « Le Grand Panorama »
4 impasse des Rives - 63 790 Chambon sur Lac - Tél : 04 73 88 60 49
Mail : isabelle.gpanorama@orange.fr - Site internet : legrandpanorama.fal63.org

Les jeunes d'Ardes sur Couze

La Ligue accueillait sur le village de Vacances d'Ardes sur Couze une trentaine de jeunes mineurs réfugiés afghans, issus du démantèlement de la jungle de Calais. 8 jeunes ont vu leur demande d'asile en Angleterre acceptée. La Ligue vous remercie pour les nombreux dons en vêtements reçus et l'implication bénévole auprès de ces jeunes.

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

CEJ

28 ET 29 JANVIER : stage de «danses du Poitou» animé par Benoît et Maria Guerbigny accompagnés de François Breugnot au violon + bal trad «Auvergne-Poitou» – salle Leclanché à Clermont-Fd

08 MARS : date limite d'inscription aux rencontres de danse «De fil en chemin» qui auront lieu le 7 mai à la Maison de la Culture à Clermont-Fd

15 MARS : spectacle « Trissotin ou les femmes savantes » dans le cadre du partenariat avec la Comédie à la Comédie de Clermont-Fd.

USEP

14 MARS : journée hivernale au Super Lioran (15)

19, 20, 26,27 JANVIER ET 02 FÉVRIER : journées départementales lutte à l'Arténium à Ceyrat

16 FÉVRIER : journée départementale gymnastique au Complexe des Cézeaux à Clermont-Fd

09 MARS : épreuve départementale sport boules à la Maison des Boulistes à Clermont-Fd.

UFOLEP

25 FÉVRIER : tournoi de pétanque à la Maison des Boulistes à Clermont-Fd.

FORMATIONS

CEJ

20 FÉVRIER : formation «son» ouverte à tous avec Thomas Nemer, régisseur général lors des rencontres de Fil en Chemin à la FAL à Clermont-Fd

18 ET 19 MARS : début de l'aventure théâtrale avec le Petit Théâtre Dakôté – 1er week-end de stage théâtre à Blanzat.

UFOLEP

28 JANVIER : stage technique arc à poulies à Pont du Château

18 FÉVRIER : stage Qi Gong à Clermont-Fd

04 MARS : stage Fitness Baguettes à Cébazat.

ÉCHOS

Le sens véritable d'une course d'orientation avec l'amicale laïque de Saint-Eloy

Depuis plusieurs années, l'amicale laïque de Saint-Eloy, avec son président Jean-Pierre Pradier et le foyer occupationnel sous la direction de Fabienne Wrobel, mènent une action conjointe pour proposer des activités aux résidents handicapés du foyer ; une façon d'élargir l'horizon de ces êtres parfois très largement défavorisés et le champ – trop limité – de leurs rencontres. Différentes sections de l'Amicale accueillent des handicapés volontaires, ce qui exige des règles et des attitudes d'adaptation de la part des animateurs et des autres participants : tout le monde s'applique à jouer un jeu pas toujours facile. Auvergne Laïque a rendu compte de la réalisation d'une fresque murale par un groupe de résidents, avec le concours d'experts en Arts plastiques. Pépita Pradier, responsable de la section handisport, a milité avec son équipe pour l'accessibilité des handicapés aux bâtiments de la poste et de la piscine ; la section a organisé plusieurs années consécutives des rencontres sportives au collège de Saint-Eloy entre collégiens et handicapés. Cette manifestation destinée à mettre les élèves en situation simulée de handicap a toujours provoqué l'engagement et l'enthousiasme des participants ; elle a permis surtout l'abolition – même provisoire – des différences.

Même état d'esprit – mélange de ferveur et de sérieux – dans une course d'orientation qui réunissait, le 19 octobre dernier une cinquantaine de résidents du foyer occupationnel, une vingtaine d'élèves volontaires du collège public et un groupe d'animateurs composé des éducateurs du foyer, de quelques professeurs et des membres de différentes sections de l'amicale laïque.

Un bel exemple de réalisation co-associative qui avait aussi pour but de poursuivre la dynamique de partenariat entre l'amicale laïque, l'association sportive du collège et les résidents du foyer occupationnel et de continuer à mettre en œuvre le projet de rencontre entre des êtres différents.

C'était encore, pour le public scolaire, une occasion d'approcher le handicap, de se familiariser avec les êtres qui en sont frappés, de lever un certain nombre de préjugés et de découvrir finalement l'humanité partagée par tous, quelles que soient les différences : incontestable progrès dans la découverte de l'autre.

L'épreuve consistait, dans le beau site champêtre et forestier des Terceries, à retrouver des balises en suivant les indications notées sur une carte. Le sens de l'orientation et les capacités d'observation ont permis aux concurrents de «ramener» une feuille de route complètement poinçonnée, le temps a partagé les équipes. Le soutien technique était assuré par Pierre-Benoit éducateur de l'UFOLEP63 et Fabien éducateur sportif au Foyer.

Au-delà de la compétition – source aussi de stimulation pour les participants – au-delà du jeu, cette course d'orientation «partagée» constitue l'illustration pédagogique de l'éthique de l'accompagnement. Si chacun contribue à la réussite de l'épreuve, des rôles différents sont attribués explicitement aux membres de chaque groupe ; ainsi les élèves du collège sont-ils investis à la fois d'une gestion ludique (mener le jeu à son terme, triompher si c'est possible) et d'une mission d'aide auprès de leurs partenaires handicapés. Les animateurs, quant à eux – accompagnateurs véritables en l'occurrence – gèrent tout à la fois le respect des règles - toutes les règles, celles du jeu, celles de la coopération et celles du partage – et l'accomplissement de la mission.

Au terme du jeu, les signes d'un plaisir partagé sont perceptibles: plutôt l'exubérance et la joie chez les résidents, plutôt une forme de gravité chez les collégiens qui avaient pu faire à la faveur de cette manifestation ludique l'expérience d'une connaissance humaine approfondie et d'une véritable responsabilité. Et c'est pourquoi la fin de cette course, le goûter qui la clôture étaient marqués pour tous d'une véritable émotion.
Jean-Pierre Pradier, président de l'amicale laïque, Jean-Michel Licheron responsable de l'association sportive du collège et Fabienne Wrobel, directrice du foyer occupationnel parlent déjà de recommencer ; leur pari – fondé sur l'espoir du vivre ensemble, de la rencontre et du partage – ce pari est d'ores et déjà une réussite à poursuivre.

FJEP de Lempdes

L'amicale laïque FJEP fut créée en avril 1969 à l'initiative d'un certain nombre de personnes, pour la plupart des enseignants, dans la continuité des missions de l'Education Nationale.
Il n'est pas possible de les citer toutes, pour mémoire nous citerons M. Garraud, M. Capeera et Mme Laporte. Le FJEP de Lempdes démarra avec trois activités : le judo, la danse et le patronage.

Le FJEP de Lempdes aujourd'hui c'est :
- 26 activités sportives culturelles et humanistes,
- 20 salariés à temps partiel
- Une cinquantaine de bénévoles,
- Près de 1 500 adhérents.

Au milieu du vieux bourg vigneron, dans une rue passante et commerçante, derrière une grille de fer, une devanture pas comme les autres! Celle du FJEP... Cette amicale laïque (c'est sous ce vocable qu'elle a vu le jour en 1969) n'est pas seulement au centre géographique de Lempdes, elle est aussi au cœur de sa vie culturelle, sportive et humanitaire. Vingt-huit sections (voir liste ci-dessous), 20 salariés et 8 auto-entrepreneurs, 1 500 adhérents (la deuxième plus importante association affiliée à la FAL63), des activités proposées dans une dizaine de salles municipales aux Lempdais et aux habitants des communes limitrophes, c'est dire l'importance et la vitalité du FJEP.

Des quatre plus importantes sections (musculation, aqua-gym, danse et judo), Marie Barrier, la présidente, et le bureau de l'association ont souhaité que la danse soit mise en exergue car cette activité aux multiples facettes (moderne jazz, classique, orientale, Tribal Fusion et Ragga Dancehall) est la plus emblématique. Mobiliser une centaine de bénévoles, se produire à guichets fermés et rassembler près de mille personnes pendant trois jours à la 2Deuche pour présenter aux familles et aux amis, le résultat d'une année de travail, voilà le défi que lancent chaque année les responsables de cette activité. Les autres sections ne sont pas en reste pour autant mais développer l'action de chacune d'elles serait beaucoup trop long.

Confronté à une augmentation substantielle de la masse salariale (selon le trésorier Jean-Claude Danchaud), l'équipe en place très soudée autour de Marie Barrier, fait face aux dures réalités actuelles grâce à une politique d'économies drastiques dans chaque secteur et au bénévolat total des responsables de section et de l'association. Certes les bons rapports avec la municipalité et avec les très nombreuses autres associations locales favorisent le développement et le rayonnement du foyer, mais le fruit du travail des bénévoles reste le vecteur essentiel de sa réussite. Déjà les fondateurs (M. Capeera et Mme Laporte) puis plus tard, et pendant une vingtaine d'années, le Président d'honneur Paul

Andriollo et Monique son épouse avaient bâti les fondements de cette association sur le principe du bénévolat et sur la prise de décisions collégiales. Leurs successeurs ont bien retenu la leçon et ont encore bien des projets en tête, notamment imaginer une « fête du foyer » qui rassemblerait toutes les sections ou lancer tous ensemble des actions d'auto-financement (loto par exemple...).
Présidente : Marie Barrier
Trésorier : Jean-Claude Danchaud
Trésorière adjointe : Maryse Enjolras
Secrétaire : Séverine Mézy
Secrétaire adjointe : Françoise Casajus-Gil

Aquagym, arts plastiques, athlé'kids, bébé et baby gym, club UNESCO, danse (Modern Jazz/Classique/ Orientale/Tribal Fusion/ Ragga DanceHall/ Flamenco Sévillanas), fitness/Step, foot en salle, gym d'entretien, gym douce, échecs, judo/jujitsu, marche nordique, musculation, œnologie, pom-pom'girls/bolas, pyramide, qi gong, relaxation, remue-méninges, retraite tonic, scrapbooking, sophrologie, tennis de table, théâtre «les rôles en Deuch'», yoga zen do.

L'association Cultures du Cœur

« L'accès à la culture est un droit pour chaque personne, quelles que soient sa nationalité, sa situation sociale, financière et professionnelle et constitue un réel facteur d'insertion. Par le plaisir qu'elle procure, les échanges qu'elle permet et le questionnement qu'elle provoque, la culture apparaît en effet indispensable à la construction d'une identité individuelle comme collective. Elle constitue une force de transmission des valeurs de notre société et d'éducation et de citoyenneté ».

Le principe fondateur étant ainsi posé, on comprend aisément le lien historique qui associe la FAL-63 et Cultures du Cœur. Si L'association nationale a été créée en 1998 à Paris de la rencontre entre Edgar Dana, ancien directeur du réseau spectacle de l'ANPE et l'artiste Roger Hanin, la déclinaison auvergnate a vu le jour en 2005 à l'initiative d'Alain Vassort alors responsable du secteur culturel de la FAL-63. Certes, la structure a vocation régionale mais, implication des Conseil généraux devenus départementaux oblige, l'action engagée peut dépendre de l'écho enregistré localement auprès des décideurs. Côté « offre », les partenaires étaient, pour 2016, répartis sur 27 communes dans l'Allier, sur 13 communes dans le Cantal, sur 17 communes en Haute-Loire et 25 communes dans le Puy-de-Dôme.

Objectifs
Issue de la lutte contre l'exclusion, le rôle de l'association, hébergée gratuitement dans des locaux municipaux à Chamalières, est de servir d'interface entre :
Des partenaires créateurs d'événements culturels et sportifs, salles de spectacles, organisateurs de tournées, grands clubs sportifs, structures de pratiques sportives, directeurs de festivals, saisons culturelles municipales intercommunales ou associatives, cinémas, musées, lieux historiques, expositions artistiques ou techniques permanentes ou périodiques, parcs et installations de loisirs... d'une part,
Des services sociaux des Conseils départementaux, structures de coordination des assistants sociaux, structures d'aide aux plus démunis (secours populaire, Compagnons d'Emmaüs..), structures d'aides aux personnes handicapées, foyers d'hébergement ou d'accueil, CADA, Missions Locales, Accueils d'urgence... d'autre part.

Action
L'association fonctionne grâce aux subventions octroyées par les partenaires tels les Conseils départementaux et le Conseil régional dans le cadre de conventions triennales ainsi que grâce aux cotisations des partenaires demandeurs (50 à 100€/ an de droit d'entrée). Chaque année, Cultures du Cœur recueille environ 5000 offres de places de spectacles ou activités divers et variés venant de quelque 270 partenaires répertoriés. Elle les communique aux 250 associations inscrites qui en sélectionnent environ 2500, redistribuées à titre gratuit aux personnes qui, sans cela, n'iraient jamais au spectacle ou en sortie distractive.
Mais, pour reprendre les mots de Valérie Theillaumas qui a accueilli l'équipe d'Auvergne Laïque, «L'association n'est pas qu'une simple billetterie : elle accorde la primauté à l'accompagnement culturel. La place gratuite n'est qu'un outil au service de cette démarche».

La mission des 11 administrateurs de l'association puydômoise est bien de cultiver les relations entre les différents partenaires, optimisant ainsi le lien offre/demande au sein du réseau.
L'emploi d'une personne en service civique devrait permettre de mener à bien le projet 2017 de Cultures du Cœur : mettre en place des rencontres au sein des structures pour rencontrer le public bénéficiaire afin de mieux cerner ses attentes, ses besoins.
Portée par ce même courant de pensée, une importante action de formation sera mise en œuvre au printemps 2017. Intitulée «Culture et Travail Social», cette activité est enregistrée sous le n° 83 63 04662 63 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agira d'y développer les compétences des acteurs sociaux afin d'appréhender la culture comme levier d'insertion, de savoir créer et utiliser des outils permettant d'inclure la dimension culturelle dans le travail social en s'engageant dans un processus de médiation auprès des publics.
Qui mieux qu'un bénéficiaire anonyme peut conclure ce moment partagé avec Cultures du Cœur ? «Merci à «Cultures du Cœur» et à l'ensemble des partenaires culturels qui m'ont permis de vivre de grands moments d'émotion. Il en reste de merveilleux souvenirs ancrés dans ma tête et mon cœur qui n'auraient jamais existé sans votre altruisme efficace et généreux».
Président : Vassort Alain
Vice-président : Cavarot Didier Mission locale de Brioude
Secrétaire : Maistre Camille Comédie de Clermont-Ferrand
Trésorier : Bouyssou Stéphane CHRS ANEF 63
Administrateurs :
Harkati Olivier CCAS Cournon, Ricou Anne-Sophie Ligue de l'enseignement 63, Sarrault Jean-Pierre En Attendant Louise, Denis Jenifer Association CAPPA – CRP, Mordier Frédérique Centre Hospitalier Sainte-Marie, Gilles Pascale Ligue de l'enseignement Allier, Huard Daniel Entraide Universitaire, Jaffeux Ophélie Espigaou Egaré.

UFOLEP, un peu d'histoire

Qui ? où ? quand ?

Récompenses.

Congrès National 1999 à Clermont.

Congrès National 2

Une bien belle famille.

En ces temps de célébration du 150ème anniversaire de la Ligue de l'Enseignement, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette vénérable dame a eu quatre filles, les quatre sœurs UFO.

Et l'UFOLEP qui retient notre attention aujourd'hui sans doute parce qu'elle est la plus vivace de toutes, est l'aînée de cette fratrie puisque née en 1928. Ses sœurs, plus jeunes, gardent toute leur vigueur mais une vigueur plus localement reconnue et moins répandue sur le territoire métropolitain et ultra-marin. Suivent, en 1933, l'UFOLEA pour l'éducation artistique, l'UFOCEL pour le cinéma en 1934, l'UFO-patronage en 1938 pour les œuvres de vacances et le CLAP la même année pour l'aviation populaire. L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire) naît en 1939.

L'UFOLEP, la fille aînée.

L'UFOLEP doit son existence à une décision du congrès de Strasbourg de la Ligue Française de l'Enseignement de 1927 suite à un rapport «L'Education Physique dans la démocratie» signé par Gaston Vidal, ancien sous-secrétaire d'Etat et président de la Ligue à Paris. Le docteur Michot, président ligérien prépare les statuts et règlements de ce qui sera le 28 janvier 1928 «d'Union française des Œuvres laïques d'Education Physique» officiellement crée le 15 juin de cette même année au congrès de Lille.

En 1929, l'UFOLEP déclarait 1210 sociétés, 106 000 adhérents mais seulement 4441 licenciés soit 15 fédérations engagées en basket-ball, 10 en football et 10 en cross-country. En 1931, 22 000 sociétés comptant 110 000 jeunes montrent le réel besoin auquel sa création répondait avec, en conséquence, la nécessité de créer des structures de gestion à la mesure de cet engouement.

Parallèlement, des contacts sont noués avec plusieurs fédérations sportives dont l'UFOLEP deviendra partenaire «affinitaire» (basket, tennis, ping-pong, escrime, ski et même camping).

Le sport scolaire a ainsi gagné le droit de cité : les contacts sont établis avec l'OSSU (sport scolaire en collège, lycée et université) pour agrandir le champ des pratiques. Sur cette lancée, le 1er mai 1939, le ministre de l'Education Nationale Jean-Zay signe l'acte de naissance de l'USEP ouvrant la pratique sportive aux enfants de l'école élémentaire :

«Vos fédérations, qui couvrent maintenant la France d'un réseau serré et attentif, rassemblent tous les amis de l'école (et vous entendez ce terme au sens large et complet). Or le rôle de ces amis de l'école publique ne s'arrête pas aux limites d'une heure de classe ou au terme de la scolarité : il se poursuit dans le domaine post-scolaire, dans la vie toute entière, qu'il s'agisse des sports, du cinéma, des bibliothèques, des vacances…».

Mais si l'identité de vue qui liait le Front Populaire à la Ligue de l'Enseignement, à l'UFOLEP et à l'USEP a permis de grandes avancées sociales et sportives, les heures sombres qui vont suivre mettront à mal ses progrès dont certains n'en étaient qu'à leurs balbutiements. A la Libération, un tract rappellera fort justement que l'UFOLEP a été la seule fédération sportive dissoute par Pétain et ses sbires.

Il faudra attendre dans la clandestinité que sonne l'heure du Congrès de reconstitution du 26 au 29 septembre 1945. Sans argent et sans archives, la reprise fut difficile. Les relations et statuts durent être mis à plat en particulier avec l'OSSU sur les pratiques sportives à l'école élémentaire : l'UFOLEP voulait la réhabilitation de l'USEP. La circulaire Delbos de mai 1949 le permettra.

Quand le militantisme dope la croissance

Le nombre de licenciés a augmenté de 68 % de 1952 à 1961 : USEP + UFOLEP comptent dans leurs rangs 550 000 jeunes de 10 à 20 ans.

Au cours des années soixante, l'audience de l'UFOLEP continue sa progression incluant un nombre grandissant de féminines (15 % des licenciés). La reconnaissance s'étend jusqu'en Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Tunisie, Algérie, Maroc) mais aussi au Liban et au Canada.

L'UFOLEP et l'USEP siègent au Comité National des Sports : cette présence au sein du m ouvement sportif national vaut reconnaissance et permet d'entretenir de bonnes relations. Les idées, de tout temps défendues par l'UFOLEP et l'USEP («L'école doit s'adresser à l'enfant sous tous ses aspects, physique aussi bien qu'intellectuel, psychologique, moral et civique») prennent alors un caractère officiel et national.

En 1964, le commissaire général (c'était avant qu'on ne l'appelle Président) Georges Delvaux définit ainsi les orientations de l'UFOLEP :

- développement des activités de pleine nature,
- effort en faveur du sport féminin,
- priorité aux sports de base, athlétisme, gymnastique, natation, disciplines largement ouvertes aux féminines,
- permanence des idées et de la doctrine de l'UFOLEP dans les milieux où elle intervient.

1968 fut une année agitée : à l'assemblée générale de Nevers en avril, le souvenir des Jeux Olympiques de Grenoble et quelques dérives du sport dérivant vers le professionnalisme imposa qu'on ramène à la surface l'idée du loisir sportif fait de spontanéité, de détente heureuse et libre.

«Le sport ne doit pas avoir pour corollaire le déchaînement des passions, le chauvinisme, le mercantilisme ou le nationalisme outrancier. Le sport est au service des intérêts moraux, intellectuels, artistiques et physiques des hommes et des femmes. Il doit être une adhésion à un idéal de vie, à l'idéal laïque, une adhésion à un humanisme moderne».

En 1974-75, Georges Belbenoît pouvait alors annoncer pour l'UFOLEP 6759 associations et 312 989 licenciés et 15 969 associations USEP regroupant 726 150 licenciés dont 43 630 animateurs.

L'année suivante lors d'un colloque réunissant les fédérations affinitaires (FSCF, FSGT, UFOLEP…), le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) et le Secrétariat d'Etat Jeunesse et sports sur le thème «sport pour tous», André Allopé au nom de l'USEP et de l'UFOLEP rappelle que l'Ecole n'a pas mission de détecter les futurs champions mais de donner les moyens de la découverte sportive dont le jeune fera ensuite ce que bon lui semble à condition qu'on lui offre les moyens de faire son choix.

La loi Mazeaud de 1976 en imposant des statuts types aux fédérations, l'évolution touche la structure de gestion de l'UFOLEP définissant le rôle et la forme du Comité de direction et l'architecture du bureau. Mais l'UFOLEP, comme l'USEP d'ailleurs, privilégie le militantisme de ses cadres bénévoles en l'opposant à la technicité rigide de professionnels salariés. Toutefois, l'ardeur militante n'exclut pas la technique : *« Tout le monde est unanime à penser, dira le président Rouet, que pour l'avenir, la formation des cadres et des animateurs sera une priorité ».* Naît alors l'époque des stages USEP (27 000 stagiaires) et du fameux rendez-vous de Talence pour l'UFOLEP.

Déjà 50 ans !

Le cinquantième anniversaire de l'UFOLEP en 1978 donne l'occasion de définir et redéfinir encore ce qui fait sa

L'UFOLEP dans le Puy-de-Dôme

La longue vie de l'UFOLEP puydômoise, son enracinement urbain et rural, l'implication sans faille de ses militants et de ses animateurs confère au Puy-de-Dôme une place dont il peut être fier : en 2016/2017, notre département est le premier département de France en nombre de licenciés UFOLEP ! Mais ce succès vient de loin.

C'est le jeudi 14 octobre 1926 qu'a été signé l'acte de naissance de l'UFOLEP du Puy-de-Dôme à la préfecture de Clermont-Ferrand. Le promoteur administratif et spirituel de cette cérémonie était Joseph Soleil, par ailleurs auteur d'un guide que les «vieux» instituteurs connaissent bien.

Premières sociétés sportives.

« L'Ufolep a mission de porter la pratique du sport amateur plus profondément dans les masses, faisant ainsi pénétrer l'éducation physique et les sports populaires jusque dans les hameaux de la campagne profonde ».

Pour cela, dès ses débuts, la Fédération sportive UFOLEP aidait ses sociétés. Elle a pu obtenir de la Ligue de l'Enseignement une première et minime subvention de 500 francs répartie entre les sociétés suivantes :

- La jeunesse sportive de Saint-Maurice- de-Pionsat
- La Montagnarde de Celles
- L'Espérance d'Aigueperse,
- Les Francs-Tireurs de Vertaizon,
- L'Union sportive d'Arlanc
- L'Amicales des Anciens Elèves de Charbonnières-les-Vieilles
- L'Union sportive de Cunlhat
- Le club sportif de Puy-Guillaume.

60 francs : c'était le prix de deux bons ballons !

Le militantisme largement déployé permettait la création de nouvelles associations à Clermont (Les Salins), à Besse, à Maringues… En 1929, Le stade Clermontois d'Honoré Fleury rejoint l'UFOLEP, de même que l'AL Montferrand, les bleuets d'Aubiat, le club sportif de Volvic.

1931 sera une grande année pour l'UFOLEP départementale. Le poste de secrétaire sportif est créé. Pour une première sélection nationale, quinze athlètes représentent le département à Saint-Etienne. L'équipe se classe sixième sur 45. Le basket et le football entrent en compétition. De nouvelles adhésions suivent : AL Jaude animée par Nestor Perret, l'AL de Chamalières présidée par M Chatrousse, Le Cendre, Lachaux, Saint-Gervais, Viscomtat…

Le Comité sportif UFOLEP 63 est créé, composé de messieurs Chatrousse, Gominon, Beaudonnat, Carrier, Pascal, Orliac, Lontrade, Giroux et Gardille.

Comme l'UFOLEP nationale, la section puy-dômoise a subi les temps difficiles des années de guerre et d'occupation et la tout aussi difficile phase de reconstruction. La force militante a de nouveau soulevé des montagnes pour que la pratique sportive scolaire et péri-scolaire qui associait alors UFOLEP et USEP, retrouve droit de cité.

Côté chiffres, passé le temps des balbutiements puis de la reconstruction, l'UFOLEP-63 comptait 135 associations et 9 896 adhérents en 1970. La renommée croissante la portera à 310 associations en 1997 et 20 690 adhérents en 1985. En 2015/2016, elle est forte de 249 associations pour 17 705 licenciés. La féminisation du mouvement, très tôt inscrite dans les statuts et les pratiques n'est pas un vain mot dans notre département : depuis 27 ans (1989), ces dames et demoiselles représentent plus de la moitié des effectifs. Aujourd'hui, 68 % des membres de l'UFOLEP-63 sont des dames.

Des noms suivent, restés dans les souvenirs marquants du mouvement : les présidents Jean Clavel, Jean-René Minard, Jean Mavel, Serge Laurent, Philippe Coulon et plus près de nous, Annie Coly, Jacques Pinseau et Jean-Claude Dauphant actuellement aux «manettes», aidé par Florence Duffraisse-Levadoux et Jean-Paul Bernon.

D'autres ont longuement œuvré au secrétariat ou à la trésorerie : André Bourdelle, l'inoxydable Claude Chanudet, Robert Bettarel, Marc Boile. Alain Ouvry, Jean Maisonnet, Raymond Berger, Jacky Cottant, André Vachon-France ont aussi largement laissé leurs empreintes dans le ciment social de l'UFOLEP.

Au fil de ces années, le département du Puy-de-Dôme a été représenté au

ational 2012 à Clermont.

On se souvient !

Philippe Coulon

Cross de Volvic sous la neige.

Il n'y a pas d'âge en UFOLEP (National tennis de table Ceyrat 2015)

spécificité. Georges Belbenoît, devenu Inspecteur Général de l'Instruction publique, replace avec conviction l'action du sport pour tous dans le champ plus vaste de l'Education permanente : *« Ni le sport, ni l'éducation ne sont l'apanage exclusif d'une période de la vie ou d'un temps de vie. L'un et l'autre trouvent leur place, sous des formes appropriées, dans la vie de tous les âges, dans le secteur du travail comme dans celui des loisirs. L'UFOLEP est la mieux placée pour cela, en particulier parce qu'elle a un projet cohérent d'éducation permanente ».*

Les années 80 enregistrent comme une avancée sociale majeure la création de la cinquième semaine de congés payés. Au congrès de Clermont-Ferrand, l'USEP doit combattre avec âpreté le projet de détection précoce du Comité de Sport de Haut Niveau voulant instaurer une sorte de QI sportif. En 1982, à Annecy, la ministre Edwige Avice «invente» la semaine du sport pour tous. Des protocoles sont signés avec les fédérations pour un travail en commun et l'élargissement du catalogue des pratiques : USEPIADES et UFOLEPIADES servent de vitrine aux actions innovantes. La loi Avice impose la séparation statutaire de l'USEP et de l'UFOLEP : Pierre Desaissement sera le dernier président de l'UFOLEP-USEP réunies. Michel Leblanc, Marc Derive et Philippe Machu assureront ensuite la présidence unique des deux comités séparés.

Années 90 : une dimension internationale

L'UFOLEP a vocation à se mettre à l'heure de l'Europe… et de la Méditerranée. Lionel Jospin l'a fort opportunément rappelé au congrès de Troyes de 1991 : *« La tradition de l'Ecole ne se maintient pas toute seule. Elle est le fruit d'une action militante de femmes et d'hommes qui, le plus souvent loin des médias, poursuivent une action vigilante pour la conservation des valeurs et en même temps pour leur constante mise à jour ».*

Le XXe siècle se clôturera par les Rencontres Internationales du Sport et de la Culture à Villeneuve-d'Ascq placées sous l'égide de l'ISCA (International Sport and Culture Association).

La loi Buffet de 2000 confirme alors l'indépendance de l'UFOLEP et de l'USEP. Le dossier est géré par les équipes de Philippe Machu pour l'UFOLEP et Jean-Michel Sautreau pour l'USEP.

L'UFOLEP aujourd'hui

Politiquement, l'UFOLEP s'inscrit dans les fondamentaux politiques et idéologiques de la Ligue de l'enseignement pour **contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux et des problématiques de société** : elle prône des valeurs fortes (laïcité, solidarité, parité, égalité des genres, tolérance, fair-play...) au travers de la pratique sportive. Elle défend l'idée d'une pratique saine, festive et accessible à tous les publics. Pour ce faire, elle mobilise un important réseau de bénévoles et de professionnels associatifs sur l'ensemble du territoire.

Présidée depuis 2000 par Philippe Machu, l'UFOLEP nationale est dotée d'un Comité Directeur (CD) et d'une Direction Technique Nationale (DTN), où différents pôles se côtoient : sport-société, sport-éducation, vie fédérale et formation. C'est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Elle réunit près de 380 000 licenciés (de tous âges et de tous niveaux) et regroupe 8 500 associations, une centaine de délégations départementales et 13 comités régionaux. Elle propose plus de 8 000 manifestations et évènements sportifs par an, publie une revue dédiée appelée «En Jeu» et a développé une application mobile nommée «Tout Terrain».

Elle propose 130 activités sportives conviviales, adaptées pour tous les âges et tous les niveaux :

- des activités de loisirs et/ou de compétitions,
- de nombreuses activités d'éducation citoyenne à la santé (sport santé / bien-être, sport séniors, reprise du sport ou démarrage d'une activité physique),
- sport pour tous (sport handicap, mixité),
- développement durable (manifestations « sites propres » et éco-citoyennes),
- dispositifs propres à l'UFOLEP : le «Playa Tour» (tournée sportive des plages du littoral et des plans d'eau intérieurs en juillet-août), le «Raidy To Go» (raid itinérant multisports éco-citoyen réservé aux 15-17 ans),
- plurisport,
- quelques autres initiatives plus ou moins porteuses de succès donnent au sport une mission d'insertion sociale et professionnelle avec la possibilité de passer le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) Animateur de Loisirs Sportifs, de suivre des formations d'animateurs et de dirigeants (brevets fédéraux animateur et officiel dans le cadre du Plan National de Formation) ainsi que **des formations** PSC1 (secourisme) pour le grand public.

Avec l'UFOLEP, vous avez le choix, monsieur Prévert.

Kinball, volley de plage, ping- pong, tchoukball, jeux de plein air, volley-ball, football, basket-ball, rugby, handball, hockey sur gazon, hockey sur glace, base-ball, futsal, kin ball, korfbal et floorball, vol libre, ULM, parachutisme, cerf-volant et modélisme, roller et glisse urbaine, patinage sur glace, caisse à savon, trottinette, ski nautique et surf, haltérophilie, musculation, force Athlétique, échasse urbain, running, athlétisme et activités physiques d'entretien, tennis de table, badminton, tennis et squash, randonnée pédestre, ski et sports de neige, marche nordique, escalade, accrobranche, duathlon - triathlon, biathlon, course d'orientation, raids multisports et épreuves combinées, équitation, pêche, randonnée multiactivités et inter-crosse, natation, voiles et activités nautiques, canoë-kayak, char à voile, water-polo et véhicules nautiques à moteur, activités cyclistes, cyclotourisme, VTT, bike trial, vélo couché, cyclo-cross, bicross, sports mécaniques moto, sports mécaniques auto et karting piste, canne de combat, arts martiaux, karaté, ju-jitsu, viet-vo-dao, judo, escrime, boxe éducative et boxe française, bâton français et luttes traditionnelles – kourach, UFOMOVE, UFO'FIT, gymnastique artistique, gymnastique rythmique et sportive, gymnastique d'entretien - APE, double dutch, match d'improvisation théâtrale, éveil corporel, yoga, tai chi, trampoline, twirling bâton, danse et activités d'expression, tir à l'arc, pétanque, tir, bowling, sarbacane, croquet, billard, arbalète, boules lyonnaises et golf.

SOURCES :
- Notes de Jean Maisonnet, ancien délégué UFOLEP du Puy-de-Dôme
- Mémoire de militant, Cercle de mémoire de l'UFOLEP et de l'USEP (2007)
- 88 ans d'UFOLEP par Jean-Claude Dauphant pour l'AL Jules Verne (2016)
- La Ligue de l'enseignement de Pierre Tournemire (2015)
- L'utopie citoyenne de Jean-Michel Djian (2016)

Comité directeur national par Jean-René Minard, Ginette Filliol, Marc Roche, Alain Ouvry et maintenant Jean-Claude Dauphant.

Ainsi en va-t-il de l'UFOLEP puydômoise largement reconnue au plan national : cinq congrès nationaux ont été organisés «chez nous» entre 1930 et 2012. Grâce à la mise à disposition des installations par les collectivités territoriales, de grandes compétitions nationales sont régulièrement accueillies dans le Puy-de-Dôme.

Le travail au quotidien de ses cadres, de ses formateurs et de ses anonymes bénévoles d'un jour ou bénévoles de toujours permet à l'UFOLEP-63 de porter haut les couleurs du sport et de la laïcité.

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
PUY-DE-DOME

BUREAU 2016/2020

PRESIDENT
Jean-Claude DAUPHANT
Développement

VICE-PRESIDENTS
Marc BOILE
Vie sportive

Annie COLY
Formation

Jacques PINSEAU
Communication

SECRETAIRE GENERALE
Florence DUFRAISE-LEVADOUX
Vie fédérative

TRESORIER GENERAL
Jean-Paul BERNON

TRESORIERE – ADJOINTE
Solange RAY

ICI & LÀ

1336 : vous connaissez ?

Certes, c'est moins basique que N°5 de Chanel, beaucoup moins présent à la télévision et dans les journaux sur papier glacé, mais tout aussi symbolique. Cette marque commerciale, car c'en est une, rappelle le nombre de jours de lutte des Fralib de Géménos pour reprendre en SCOP leur usine que le propriétaire Unilever, producteur des marques Lypton et Eléphant avait prévu de fermer. La trentaine de salariés du départ, pot de terre contre pot de fer, a réussi : les thés et infusions 1336 sont sur le marché, la SCOP compte 42 employés. Mais, pour reprendre leur slogan «Eveille les consciences, réveille les papilles», c'est maintenant qu'ils ont besoin de consommateurs avertis et «consciencieux». Rendez-vous à l'épicerie du coin, au supermarché ou sur le site www.scop-ti.com.

Roland Moulin

Réserves

Devant le résultat des élections américaines, François Hollande a fait la preuve de sa dignité et de son intégrité démocratique ; ni euphorie – même convenue – ni hostilité déclarée, mais une prudence et une lucidité qui l'honorent, invitant les Français à la réflexion politique sans pour autant leur dicter une ligne de conduite autoritaire.

Dans une conférence donnée au cercle Condorcet de Paris en avril 2005, Susan Georges, écrivaine américaine caractérisait de la manière suivante le régime de l'ex-président Bush qui se qualifiait par :

- un proto-fascisme mettant à mal les droits civiques et les droits de l'homme
- le lobby croissant des grandes firmes et des élites proches du pouvoir
- un regain d'influence de la religion dans le champ politique
- l'hégémonie du pouvoir de l'État et la chute libre de « la valeur travail »
- l'augmentation de la population carcérale.

Et de conclure par le constat que « Bush est en train d'achever ce qui subsistait du siècle des Lumières dont les valeurs ont présidé à la création de ce pays ».

En 2016, on remplace Bush par Trump et le mauvais tour est joué.

Parmi les leçons à tirer il faudra retenir la déroute des sondages et le désaveu de leur prétention prophétique ; les conceptions démocratiques affichées de Nicolas Sarkozy pour qui la victoire de Trump marque la défaite de la pensée unique ; l'allégresse du front national qui pavoise avant l'heure : les Français sont prévenus.

Alain Bandiéra

Avec les DDEN

Venez rejoindre les DDEN pour défendre le service public d'éducation : l'école républicaine a besoin de vous !

Les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), représentants de la société civile, sont nommés par la direction départementale des services académiques pour quatre ans. Regroupés en une association nationale qui tient un congrès chaque année où ils affirment leur résolution et leur orientation, ils constituent **une force de propositions irremplaçable pour défendre et promouvoir l'école républicaine et sa visée d'émancipation** par l'offre d'un enseignement obligatoire, gratuit et laïc à tous les enfants.

Ils défendent le principe de laïcité qui garantit l'indépendance de la vie de l'école et de son enseignement de toute référence religieuse et dogmatique au profit d'une culture rationnelle commune, capable de développer chez tous une pensée libre et un jugement autonome nécessaires à exercer la citoyenneté et à préparer tous les élèves à un véritable « vivre ensemble » sans exclusion. Dans cette perspective, ils se mobilisent contre les lois anti laïques sur l'école, à commencer par la loi Debré et la loi Carle qui introduisent une fausse concurrence et une véritable inégalité dans l'offre d'éducation. Ils font partie du CDAL dont ils assurent à leur tour la présidence. Ils se trouvent ainsi aux côtés de la ligue de l'enseignement, de l'UNSA éducation, de la FCPE, de l'EFEV, pour défendre la laïcité et dénoncer, comme c'est actuellement le cas, toute situation qui favoriserait l'école privée au détriment de l'école laïque. Une enquête du CDAL vient en effet de montrer que l'enseignement privé confessionnel était mieux doté que l'enseignement public, ce qui n'est pas acceptable.

Les DDEN sont officiellement **chargés d'une inspection des établissements du premier degré publics et privés** qui doit conduire à l'établissement d'un rapport de visite communiqué aux inspecteurs de l'éducation nationale et à la municipalité. Notons que les DDEN élus municipaux ne peuvent pas intervenir dans les écoles situées sur le territoire de la commune où ils sont élus. Chaque DDEN doit donc produire un rapport sur un ensemble de renseignements qui touchent aux conditions de scolarité des élèves des écoles élémentaires et maternelles qu'il visite. **Le rapport de visite porte notamment sur** la structure de l'école (nombre d'élèves, nombre de classes, nombre d'enseignants d'animateurs, de personnel de service) ; sur l'assiduité des élèves ; la scolarisation maternelle et en particulier celle des moins de trois ans ; l'état des locaux ; l'éclairage, le chauffage, l'acoustique, le mobilier ; le matériel audio-visuel ; les installations sportives, de restauration d'examen médical ; la dotation en livres de classes et de bibliothèque ; la sécurité à l'intérieur des bâtiments ; les transports scolaires, les services périscolaires. Il s'intéresse à l'évolution des effectifs, au devenir scolaire des élèves qui quittent l'école publique pour le collège.

Le DDEN est membre de droit des conseils d'école. Il peut être consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires, ou encore sur la convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux que les communes doivent fournir pour leurs écoles publiques. Il peut l'être aussi sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des actions périscolaires locales. Il peut d'ailleurs contribuer à l'animation d'oeuvres ou d'équipement complémentaires de l'école -amicales laïques, centres de loisirs, colonies de vacances, caisses des écoles, etc-. Il exprime sa vigilance sur le respect de la laïcité, notamment pour ce qui est des activités scolaires et périscolaires où interviennent des personnes extérieures à l'éducation nationale.

Le DDEN veille à faciliter les relations des enseignants avec la municipalité et les partenaires de l'école. Il est aux côtés de ceux qui défendent l'intérêt des élèves et de l'école publique, qu'il s'agisse des conditions matérielles ou de questions pédagogiques comme les questions d'effectifs d'élèves et de professeurs. Cependant, à l'instar des parents d'élèves, il ne formule pas d'appréciation sur les méthodes pédagogiques des enseignants.

A l'école privée, la visite du DDEN porte sur les structures de l'établissement, la fréquentation, le nombre d'élèves ayant quitté le CM2 pour le privé, pour le public, l'accueil des moins de 6 ans et des moins de trois ans.

Le DDEN a ainsi fonction d'incitateur, de coordinateur, de médiateur pour la meilleure scolarisation possible de tous les élèves.

Malheureusement, le nombre actuel de DDEN est insuffisant pour permettre une visite efficace de toutes les écoles publiques et privées du département.

Nous faisons donc appel à tous les laïques du département, défenseurs de l'école publique à nous rejoindre pour que se développe une école de qualité, émancipatrice et laïque comme doit l'être l'école de la République.

Tous les amis de l'école publique intéressés peuvent s'adresser
à **l'Union départementale des D.D.E.N,**
Groupe scolaire Jean Jaurès, 14 rue Albert Mallet,
63000- Clermont-Ferrand, ou directement à notre présidente :
06 84 48 81 93 ou catherinehaensler@gmail.com

En direct du service culturel

L'auteur-illustratrice Laëtitia Devernay est venue rencontrer les bénévoles Lire et faire lire du Puy-de-Dôme et les enfants du centre de loisirs le mercredi 9 novembre 2016 à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de Maringues.

Cette journée s'inscrit dans le programme «A la rencontre d'auteurs en milieu rural» et a bénéficié d'une aide de l'association Lire et faire lire avec le soutien de la SOFIA, société française des intérêts des auteurs de l'écrit.

Frédérique Gillet-Jardat de la librairie Le Cadran Solaire à Riom a animé la matinée durant laquelle nous avons plongé au cœur de l'œuvre et de l'univers de création de Laëtitia Devernay. Cette dernière, d'une grande générosité, n'a pas hésité à nous montrer ses petits carnets de travaux dans lesquels sont consignés essais de collages, de formes, de couleurs. Un vrai trésor ! En échangeant autour des quatre albums de l'auteur – «Diapason», «Be Bop !», «Bestiaire mécanique» et «La Danse de la Mer», c'est en fait une variété de thèmes que nous avons abordé autour du livre, de sa fabrication, des images et de leur polysémie, de la narration muette, de l'imagination, de la musique…

L'après-midi a laissé la place aux enfants du centre de loisirs. Les plus grands ont découvert le travail de l'auteur via un atelier d'art plastique proposé par Laëtitia Devernay. Papier, ciseaux, colle, chaque enfant a réalisé son «animal-mécanique ». Pour les plus petits, quelques lecteurs ont improvisé une séance de lecture avec les albums de l'auteur. En fin de journée, nous avons pu repartir avec un livre dédicacé par l'auteur.

Cette rencontre qui a rassemblé une trentaine de bénévoles et autant d'enfants fut passionnante, riche de découvertes, pleine d'humour et conviviale. Laëtitia Devernay a su nous emporter avec elle et nous faire partager sa passion. Grâce à l'atelier vidéo de l'Amicale Laïque de Riom qui était présent toute la journée pour filmer, nous en gardons une trace !

«Lire et faire lire» : des passeurs du livre engagés

Les lecteurs et lectrices bénévoles pour «Lire et faire lire» transmettent le plaisir des histoires et le désir de lire aux enfants des écoles primaires, collèges et autres structures éducatives du Puy-de-Dôme.

Pour accompagner les pratiques, des formations gratuites sont proposées aux bénévoles. Elles sont des temps de rencontre conviviaux et bienveillants où l'on prend plaisir à échanger, découvrir et apprendre.

Elles ont eut lieu en 2016 : « Formation-accueil des nouveaux (et récents) bénévoles » le 2 septembre à la FAL, «Lire la Poésie»

le 6 octobre à Blanzat avec le poète Jean-Pierre Siméon, «Rencontre d'auteur» avec Laëtitia Devernay le 9 novembre à Maringues, «Lire à voix haute» avec Claudine Cros et «Gérer un groupe d'enfants» avec Pascal Bulidon et Marie-Laure Perrier en décembre.

Retrouvez les photos de ces rencontres et quelques « paroles de participants » sur le site du service CEJ de la FAL : http://www.culturefal63.org/ - rubriques «Actions-diverses» puis « Bonne rentrée avec Lire et faire lire ! ».

Grille N°94

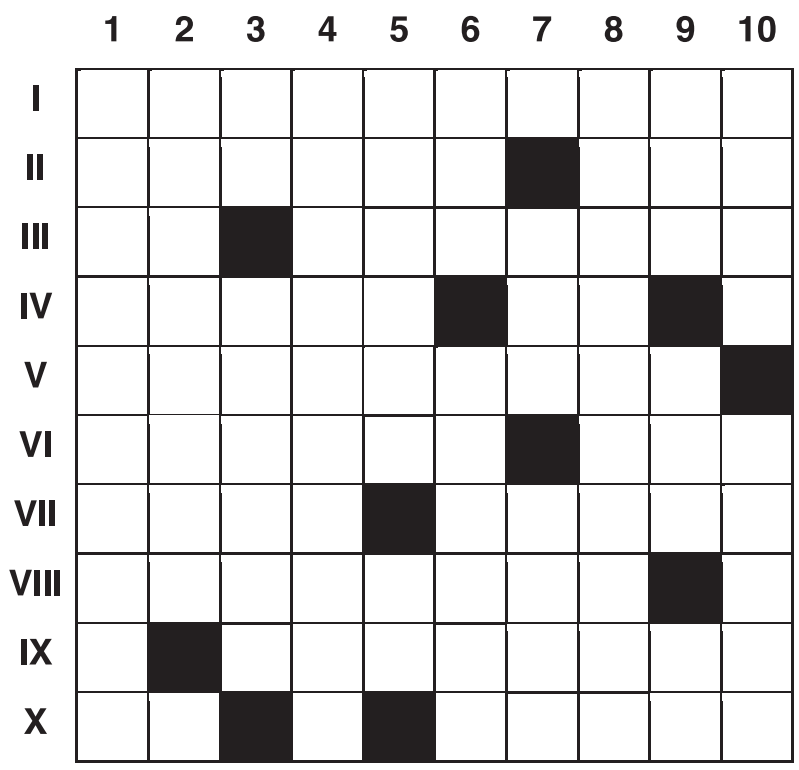

HORIZONTALEMENT

I. Liturgique ou républicain, c'est une base de repères chronologiques.

II. C'est une large voie, mais si «non» elle est nulle. – Introduisit des variations colorées.

III. A besoin de son semblable pour exclure. – De telles personnes troublent l'intimité.

IV. Le delta des Hébreux. – C'est-à-dire en latin et en abrégé.

V. Exercice d'assouplissement.

VI. Ce n'est pas toujours les poissons qu'il cherche à tromper. – Opposé à la tranche.

VII. Nimbe ou prestige. – Pas minuscule si c'est une étoile.

VIII. Impôt féodal sur les moutons.

IX. Au tennis, donnerai de l'effet à la balle.

X. Qui n'est plus. –»Gracieux» prénom de 118 000 Françaises et, paraît-il, de quelques Français.

VERTICALEMENT

1. Plus chic qu'un chandelier.
2. Il s'envoie en l'air sans scrupules.
3. Un article que l'accent rend textile. – Des câbles pour éviter des épanchements involontaires.
4. Mûr pour l'inhumation.
5. Séjourner quelque part du crépuscule au matin. – Deux romain(s ?).
6. Fleuve gallois ou écossais. – Brandit ses foudres.
7. S'esclaffe au subjonctif. – Phonétiquement, on ne l'est plus en mangeant ses fruits.
8. Fera comme Néron à Rome.
9. Bien roulée. – Même à demi, c'est un intervalle. – Possède… peu de courage.
10. Frôla. – Espoir de récolte.

Solutions mots croisés n°93

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	S	O	L	U	M	E	N	T
II	E	B	R	U	I	T	E	R	A	I
III	L	O	I	R	E	■	C	E	T	■
IV	E	U	■	D	E	F	A	I	T	S
V	C	L	O	I	S	O	N	N	E	E
VI	T	E	T	S	■	L	I	T	R	A
VII	U	R	E	S	■	O	C	E	A	N
VIII	R	A	S	A	■	N	I	E	■	T
IX	E	I	■	I	N	■	E	S	S	E
X	S	T	E	T	S	O	N	■	U	S

Étude comparative du CDAL : Effectifs des établissements publics et privés du Puy-de-Dôme

La loi Debré, promulguée le 31 décembre 1958 a organisé le financement sur fonds publics, des écoles privées par la voie de contrats. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En contradiction avec les principes de service public d'éducation, de mixité sociale et de lutte contre les communautarismes, elle organise la séparation des élèves dans des structures scolaires différenciées.

Elle entraîne la rémunération par l'Etat des enseignants des écoles privées.

• Quelle est précisément la situation dans les départements ?

	PUBLIC	PRIVÉ
Écoles	E/C = 24,99	E/C = 24,74
Collèges	H/E = 1,18	H/E = 1,22
Lycés (général et techno)	H/E = 1,56	H/E = 1,66
Lycées professionnels	H/E = 1,30	H/E = 1,46
Post baccalauréat	H/E = 2,07	H/E = 2,18

E/C : Nombre d'élèves par classe dans les communes ayant au moins une école publique et une école privée.

H/E : Nombre d'heures devant élève ; un nombre élevé indique une meilleure dotation.

L'enseignement privé confessionnel est mieux doté que l'enseignement public. L'injustice est flagrante.

• Autres financements

La loi impose le financement du forfait d'externat à l'enseignement privé par la collectivité territoriale (commune, conseil départemental, conseil régional) en charge de l'établissement (école, collège, lycée).

Ainsi, les municipalités doivent financer identiquement pour chaque enfant scolarisé dans sa commune.

Par exemple, suite aux jugements de tribunaux, la ville de Clermont-Ferrand verse chaque année un million d'euros aux écoles privées clermontoises.

Qu'il s'agisse des subventions des collectivités ou des salaires des fonctionnaires, il est toujours question d'argent public et d'intérêt général.

Le CDAL dénonce cette situation de principe et, de fait, défavorable à l'Ecole de la République, l'Ecole laïque, la seule Ecole libre.

La formation Civique et Citoyenne des volontaires en service civique

La FAL 63 organise des sessions de « formation civique et citoyenne » obligatoire dans le cadre du service civique et accueille les volontaires du département qui le souhaitent. Ils étaient vingt-quatre lors de la dernière formation des 5 et 6 décembre 2016 sur le thème de la fraternité et du vivre ensemble.

Lors de la première journée les volontaires ont découvert la pratique du rugby fauteuil avec l'association Handi'school affiliée à la FAL 63 et accueillant des volontaires chaque année. La deuxième journée a été davantage consacrée aux échanges entre les participants. Ainsi, par binôme, les volontaires se sont interrogés sur leur vision respective de la fraternité à l'aide de questions définies à l'avance telles que : si on évoque le thème de fraternité, à quel personnage illustre, connu, médiatique, toutes époques confondues, ça te fait penser ? Une chanson, une musique qui évoque ce thème de fraternité ? Quelle place occupe la notion de fraternité dans une religion pour toi ? Selon toi, dans le sport et la compétition sportive, y a-t-il de la fraternité ? Une condition à la fraternité ? Toi, Président de la République, tu veux renforcer la fraternité du peuple, quelle serait ta première réforme ?...

Après échanges et discussions, les volontaires ont participé à l'opération nationale «Jouons la carte de la fraternité» : de l'analyse des photographies en petits groupes à la rédaction d'un message de fraternité envoyé à un destinataire inconnu tiré au hasard dans l'annuaire, cette action est l'occasion d'aborder des thèmes de société via l'éducation artistique et culturelle.

La FAL accompagne les associations dans l'accueil d'un volontaire en service civique, **n'hésitez pas à vous renseigner : 04 73 14 79 08 ou nsauzion@fal63.org**

Autour d'un timbre commémoratif

A l'heure où l'on mélange allègrement les convictions religieuses avec les lois sociales, la charité avec la justice et le discours politique avec des postures christiques ou de repentance, il est bon

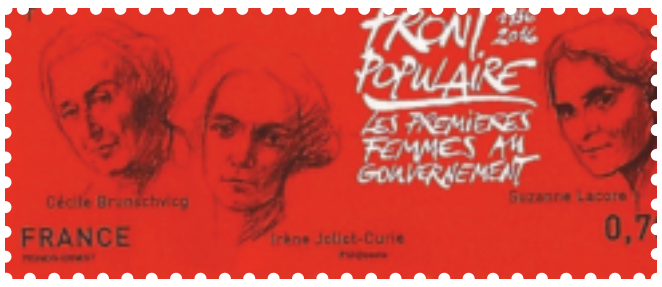

de se rappeler qu'il y a un peu plus de 80 ans les réformes du Front Populaire ont été votées par la loi et à la suite de grève, longues et dures : ce furent, avec les accords de Matignon, l'instauration des congés payés, la création des allocations familiales, la semaine de 40 heures (combien de décennies a-t-il fallu pour qu'on passe de 40 à 39 puis à 35 heures ?) la liberté syndicale, l'élection de délégués du personnel, la généralisation des conventions collectives, la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans (contre 12 ans auparavant et jusqu'à 16 ans beaucoup plus tard), le droit à la retraite à 65 ans pour les travailleurs des mines, la création d'un office national interprofessionnel du blé afin de soutenir les prix des denrées agricoles. Il est vrai qu'à cette époque les ministres étaient plutôt issus du peuple, fils de cordonnier, fils de domestique ou employé de commerce ainsi que le rappelle le journal Marianne ! Et cette politique sociale se prolongera après 1944 avec le programme du Conseil National de la Résistance sous le titre des « Jours Heureux » que certains rêvent de démanteler.

On ne peut donc que se réjouir que La Poste ait eu l'idée d'éditer un timbre commémoratif au tarif lettre à l'effigie de Cécile Brunschwicg, de Irène Joliot Curie et de Suzanne Lacore, les trois premières femmes d'un gouvernement français alors que celles-ci n'avaient pas le droit de vote. Il faut se dépêcher de se le procurer pendant qu'il existe encore et que son prix n'a pas été surtaxé car ensuite il ne sera plus qu'un objet de collection.

À conserver pieusement !

Du théâtre à RIOM le jeudi 16 février

A l'invitation de l'ATR le Théâtre du Mayapo présente SOUS LES JUPES (une comédie de Philippe Elno)

« Bien que d'âges différents, Christiane et Valérie font toutes les deux partie de cette nouvelle génération de femmes qui ont réussi à avoir une place importante au sein de la société ... »

... une pièce de notre temps qui pose les problèmes de notre temps.

Au Forum-Rexy de Riom jeudi 16 février à 20h.30

Classe coopérative scolaire OCCE
École de Saint Yvoine

« **Dans le frigo ça chante** »

Dans le frigo ça chante,
Ca n'arrête pas de chanter,
Encore plus fort que maman
Quand elle chante sous la douche !
Ca chante dans le frigo, ça chante;
Ceux qui ne savent
pas ce qu'il y a dedans
Font des bouches rondes
comme des cerises.
Mais moi je sais pourquoi :
Ce n'est pas les yaourts,
ni les légumes :
C'est le pingouin !

QUOI DE NEUF ?

La laïcité au quotidien (Editions Folio)

Par Régis Debray et Didier Leschi

« Sans évoquer l'absurde confusion entre athéisme et laïcité, disons d'emblée que la laïcité n'est pas la tolérance, cette indulgence d'Ancien Régime, cette royale condescendance par laquelle un supérieur, qui pourrait ne pas le faire, lève un interdit ou octroie telle ou telle impunité à un sujet. Le maître souffre la différence d'un obligé sans pour autant en faire son égal (ainsi l'Edit de tolérance de 1787 qui accorda aux protestants un état civil en propre). Un droit n'est pas concédé, il est reconnu et la tolérance est à la laïcité ce que la charité est à la justice. S'il existe bien une spiritualité laïque, liée à un idéal d'équité et de retenue, ce n'est pas un mantra, un point d'honneur ni un prêchi-prêcha ; c'est avant tout une construction juridique fondée sur une exigence de la raison : l'égalité en droit de tous les êtres humains ».

C'est ainsi que les auteurs présentent leur petit **Guide pratique de La laïcité au quotidien** et nous invitent à réfléchir à la laïcité dans diverses situations telles que celle des autorisations d'absence, des menus des cantines scolaires, de l'installation de crèches de Noël dans le domaine public de l'entretien des édifices cultuels, de la publicité ou de l'expression artistique...

L'intérêt du livre réside dans sa présentation : un glossaire offre la liste des questions traitées. Il suffit d'aller à la page correspondante pour lire et réfléchir sous le regard de l'histoire qui rappelle à l'occasion les dates des principales dispositions et lois, dont celle, fondatrice, de 1905, mais aussi celles de la période révolutionnaire ou de l'empire napoléonien (sait-on par exemple que la disposition concernant l'obligation du mariage civil avant le mariage religieux sous peine de sanction date de Napoléon 1er ?) Et pour répondre au vœu d'un ancien président de la République, les auteurs suggèrent qu'il conviendrait plutôt de «mettre en place un plan de réduction (...) du nombre d'imams salariés par des états étrangers et officiant en France».

D'autres domaines sont abordés tels que celui du régime encore concordataire des départements d'Alsace Moselle, celui du travail le dimanche (qui n'est pas seulement une question religieuse) , celui des absences , des lieux de mémoire publics (l'Arc de Triomphe ou Notre-Dame de Paris ?) et des conduites publiques et privées dans les cérémonies mémorielles , de la dérision et de la caricature : «Le sourire n'est pas seulement un droit c'est l'un des nombreux devoirs du laïque» est-il écrit.

Voila donc un outil indispensable par toutes les réponses qu'il donne (et pour toutes les questions qu'il pose) pour les militants laïques de nos associations et ceci quelles que soient les activités qui sont pratiquées. On ne saurait faire du sport, de l'aquarelle ou du théâtre sans se poser quelques questions laïques.

A l'occasion du 9 décembre 2016, jour anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat

Appel des laïques
Pour le respect de la laïcité

C'est peu de dire que la laïcité va mal : malmenée, manipulée, vilipendée, on n'ose plus s'affirmer laïque par peur des amalgames et des contresens. Principe de paix, elle serait devenue sujet de discorde. Principe d'unité par-delà les différences, on lui assigne des fins identitaires.

L'extrême-droite, de tradition pourtant anti-laïque depuis toujours, veut s'approprier le mot pour mieux distiller son venin xénophobe. Hier les juifs, les arabes, aujourd'hui les musulmans. On ne peut se réclamer de la laïcité quand on soutient les prières de rue quand il s'agit de l'église Sainte Rita mais qu'on les condamne quand elles se font aux abords des mosquées. On n'est pas laïque, quand on se fait le porte-parole des discours les plus réactionnaires du Vatican en appelant à la suppression du Planning familial.

Non, l'Islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes.

Nous, militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, en appelons à la constitution d'un front commun autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la loi de 1905. Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la liberté de conscience - croyant et non croyant - et le libre exercice des cultes. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner aucun culte. Par conséquent la République ne tranche pas parmi les cultes plus ou moins respectables : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes.

Ses Elus et représentants doivent conserver cette neutralité dans leurs fonctions. La République ne juge personne selon ses croyances ou appartenances présumées. Elle accorde à l'Ecole publique la noble mission d'instruire les enfants : c'est par conséquent à elle que l'État doit accorder les fonds nécessaires aux défis que porte l'Ecole aujourd'hui.

Nous, militants de la cause laïque, appelons à la plus grande vigilance contre toute tentative de détourner la laïcité de ses objectifs. En cette date anniversaire de la loi de 1905, nous en appelons au respect plein et entier de ses principes fondateurs. La laïcité organise l'espace public et donne sens à la citoyenneté républicaine qui garantit la démocratie. Ce n'est ni une police de la pensée, ni une option philosophique parmi d'autres valeurs particulières.

La loi de 1905 est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée.

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :.....

.....

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL
31, rue Pélissier
63028 Clermont-Fd
Cedex 2
Faites abonner
vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 17,50 €
à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FAL - Tél. 04 73 91 00 42
Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Édouard Ferreira
Rédacteur en chef : Régis Faucheux
Secrétaire de rédaction : Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Michel Collonge, Bernard Gilliet, Guy Grand, Bernard Guillot, Roland Moulin
Réalisation - Impression : Imprimerie Decombat : 04 73 25 06 62 - 25 rue Georges Charpak 63118 Cébazat
Abonnement 1 an : 17,50 €
Commission paritaire n° 0416 G 84688
Dépôt légal : janvier 2017 - N° 466

FORUM

C'est l'éloge final

Les êtres les plus infâmes doivent souvent à leur mort d'être provisoirement réhabilités – voire sanctifiés ; comme si la mort nous restituait leur humanité, voire leur innocence. Passé l'euphorie des hommages funèbres, des voix s'élèvent – celle des historiens, mais aussi des écrivains – pour révéler leurs exactions et leurs crimes et rétablir une vérité que masquent l'hypocrisie des conventions ou les aveuglements du fanatisme.

C'est ainsi que les communistes du monde entier qui, le 5 mars 1953, pleuraient le grand Staline, oubliaient que le héros révolutionnaire, considéré comme le père de l'Union Soviétique, avait affamé la population entière de l'Ukraine, exécuté des centaines de milliers d'opposants, mis en scène des procès truqués et réduit son propre peuple qu'il prétendait libérer à l'état d'un ilotisme économique et culturel particulièrement effroyable.

Le même aveuglement – la même amnésie – semblent avoir présidé aux hommages récemment rendus à Fidel Castro ; à son statut de héros, s'est ajouté celui de martyr – victime de l'impérialisme américain – et une grande partie de son peuple misérable, confondu par sa légende, a salué de ses ovations le convoi funèbre qui sillonnait l'île pour un dernier périple.

Quelques journalistes toutefois s'accordent à reconnaître au dernier maître de Cuba un authentique amour de la justice (dont il aurait fait la preuve de façon tout à fait précoce) et une farouche volonté démocratique qu'il voulait mettre au service des misérables et des exclus. On dit de lui qu'il n'hésitait pas à s'improviser plombier et à effectuer des travaux de réparation au domicile de ses sujets, singularité démagogique qui contribuait à sa renommée. Jean-Paul Sartre (qui lui rendit visite accompagné de Simone de Beauvoir) ne cachait pas l'admiration qu'il portait à celui qu'il considérait comme un vrai révolutionnaire ; justifiant implicitement les dérives du régime cubain, Sartre affirmait aussi que tous les moyens étaient bons pour assurer la réussite d'une révolution ; version un peu cynique du vieil adage «la fin justifie les moyens».

Faut-il alors, comme l'analyse Camus dans l'homme révolté, accepter la fatalité de la violence, et fallait-il, pour le bonheur des Cubains, réitérer les méthodes et les agissements de Staline : multiplication des exécutions sommaires, traque et emprisonnements des opposants, assassinat du Ché Guévara, le plus enthousiaste (et le plus actif, hélas) de ses hommes de main ? Pendant que cet autre père du peuple n'en finissait pas d'agoniser – après avoir organisé, comme tous les dictateurs, sa postérité politique -, de jeunes Cubains tentaient toujours, au fil de leur vie et de leur liberté, de fuir leur île vers d'autres horizons et surtout d'autres destins. Comme tous les tyrans aussi, Castro a eu sa cohorte de partisans ; comme tous les chefs d'état, il a eu droit, pour ses obsèques, à son contingent de personnalités politiques, mais la diplomatie a ses limites et au nom même de la démocratie dont ils se réclament – ou qu'ils représentent - Mélenchon et Ségolène Royal auraient mieux fait de se taire.

Alain Bandiéra

*** (Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal)**